



## SÉCURITÉ NATURE

L'action éducative de la Fédération québécoise  
des chasseurs et pêcheurs

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

## *Assemblée générale annuelle*

Vendredi 15 avril 2016  
Manoir Saint-Sauveur



162, rue du Brome  
Saint-Augustin-de-Desmaures  
(Québec) G3A 2P5

Sans frais : 1 888 LA FAUNE  
Téléphone : 418 878-8901  
Télécopieur : 418 878-8980



**RAPPORT DU PRÉSIDENT**  
Assemblée générale annuelle  
Sécurité nature

15 avril 2016  
Manoir Saint-Sauveur

**Tables des matières**

	Page
MOT DU PRÉSIDENT .....	3
1. AIDE FINANCIÈRE 2015 .....	4
2. AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT .....	4
2.1 Intérieur .....	4
2.2 Panneaux d'interprétation .....	5
2.3 Immobilisations à venir en 2016 .....	5
3. DÉVELOPPEMENT DU PESCOF (PROGRAMME D'ÉDUCATION EN SÉCURITÉ ET EN CONSERVATION DE LA FAUNE) ET DES COURS DE SÉCURITÉ DANS LE MANIEMENT DES ARMES À FEU .....	5
3.1 Renouveau de l'entente tripartite .....	5
3.2 Ajustement des tarifs pour 2016 .....	6
3.3 Formation initiale de 2015 .....	6
3.4 Cours « Initiation à la chasse avec armes à feu » (ICAF) .....	7
3.5 Cours « Initiation à la chasse avec arc et arbalète » (ICAA) .....	7
3.6 Cours « Initiation à la chasse avec arc et arbalète, pratique » (ICAAP) .....	7
3.7 Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF) .....	7
3.8 Du nouveau en 2015 et pour 2016 .....	8
4. RECONNAISSANCE DES MONITEURS BÉNÉVOLES .....	9
4.1 Moniteur national 2015 .....	9
4.2 Moniteur régional .....	10
5. COURS EN LIGNE ET MODULES HORS DU PESCOF .....	11
5.1 Le site <i>dindonsauvage.com</i> .....	11
5.2 La chasse au moment du tir .....	11
6. RESSOURCES HUMAINES .....	12
7. CONCLUSION .....	12
ANNEXE 1 : INSTRUCTEURS PESCOF .....	14
ANNEXE 2 : RESPONSABLES PESCOF .....	14



### MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames,  
Messieurs,

Permettez-moi de vous présenter les membres actuels qui composent le conseil d'administration :

Messieurs :

- Jacques Parent (président)
- Yoan St-Louis (trésorier)
- Bruno Savard (secrétaire)
- Yvan Rouleau (membre coopté)
- Pierre J. Cyr (membre élu)
- Pierre Latraverse (membre désigné)
- Pierre Caron (membre coopté)
- Alain Cossette (président-directeur général)

Il est important de noter que les règlements généraux ont été modifiés afin de créer un troisième membre coopté au conseil d'administration. Il a été proposé unanimement de combler ce poste par M. Pierre Caron et cela pour un mandat de 2 ans.

Sécurité nature, fidèle à sa mission, continue de contribuer au développement d'un comportement responsable chez les chasseurs et les pêcheurs du Québec. Sécurité nature, c'est une dizaine d'employés et quelque 480 moniteurs bénévoles répartis dans toutes les régions du Québec. L'organisme offre quatre modules de formation obligatoires pour l'obtention des certifications officielles émises par les gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que six modules de formation en ligne qui enseignent les pratiques sécuritaires et respectueuses de la chasse et de la pêche.

Sécurité nature, c'est aussi le maintien et le renouvellement du réseau de moniteurs au sein des associations qui dispensent le Programme d'éducation en sécurité et conservation de la faune (PESCOF), qui sera probablement l'un des grands défis pour les années à venir.

Sécurité nature est également la source d'un appui financier important à la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) et sa fondation, Héritage faune, qui leur permet de mener à bien leur mission respective.

**Jacques Parent**  
Président



## 1. AIDE FINANCIÈRE 2015

En 2015, Sécurité nature a distribué un total de 872 224 \$ à la FédéCP et à Héritage faune, en plus de fournir les équipements informatiques et bureautiques à la permanence. Il faut aussi mentionner l'apport non monétaire en personnel de soutien que Sécurité nature met à la disposition de la FédéCP et d'Héritage faune pour des activités comme le congrès, le souper-bénéfice ainsi que la campagne de financement pour ne nommer que celles-ci.

Toujours en 2015, Sécurité nature a versé à la FédéCP la totalité des sommes prévues initialement à son budget soit 350 000 \$ en plus d'une aide additionnelle ponctuelle de 100 000 \$ pour un total de 450 000 \$. Pour ce qui est d'Héritage faune, elle a reçu la totalité des 145 000 \$ prévue au budget 2015 en plus d'une aide additionnelle ponctuelle de 158 813 \$ pour un total de 303 813 \$. Héritage faune a également reçu de Sécurité nature un montant de 82 470 \$ qui a été déposé dans le *Fonds dindon sauvage*. Ce montant constitue une contribution directe des chasseurs de dindon, puisqu'il provient d'une charge spéciale de 15 \$ que les participants paient lors du séminaire sur la chasse au dindon sauvage, à même le montant de 67 \$ que coûte cette formation.

De plus, Sécurité nature a également versé une contribution de 35 941 \$ pour le *Fonds Fête de la chasse* d'Héritage faune. Ce montant constitue également une contribution directe des chasseurs, puisqu'il provient d'une charge spéciale d'un dollar que les participants paient lors du séminaire sur la chasse au dindon sauvage, du cours d'initiation à la chasse avec armes à feu ainsi que du cours d'initiation à la chasse avec arc et arbalète.

Pour l'année 2015, Sécurité nature a obtenu un surplus d'exploitation de 50 000 \$. Celui-ci a été affecté au fonds d'immobilisations pour l'entretien de la bâtisse et des terrains. Cette affectation est de tout près de 265 000 \$ au 31 décembre 2015.

## 2. AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT

### 2.1 Intérieur

En 2014, une nouvelle exposition a vu le jour, soit l'exposition sur les moulinets de pêche qui a complété l'espace d'exposition du siège social, faisant de ce dernier une véritable « maison de la faune ».

Nous sommes continuellement à la recherche de dons afin de compléter les collections exposées. Au cours de l'année 2015, chasseurs, pêcheurs et collectionneurs ont été invités à nous faire parvenir des espèces fauniques naturalisées, des appelants de chasse, des livres de référence et des antiquités dans le domaine de la chasse et de la pêche.

Les objets des collections se retrouvent en grande partie dans les armoires vitrées, dans les couloirs du bâtiment, dans la salle d'exposition, dans la salle d'entreposage et dans la



salle de classe ayant une exposition sur le piégeage. Ainsi, ces dons nous permettent d'améliorer nos capacités d'éducation au monde de la faune, de la chasse et de la pêche, en plus de mettre en valeur la collection d'animaux naturalisés qui attire de nombreux visiteurs curieux. De plus, ces objets peuvent être prêtés afin d'enrichir les kiosques et expositions itinérantes.

### ***2.2 Panneaux d'interprétation***

Les visiteurs du Boisé Héritage faune ont accès à plusieurs panneaux d'interprétation tout au long des sentiers, leur permettant d'en savoir davantage sur la faune et le travail de la FédéCP. Plus précisément, ils pourront s'instruire sur la chasse au service de la société, sur la pêche, sur les étangs éphémères des habitats essentiels et sur différents animaux tout au long de leur randonnée. En 2015, un nouveau panneau d'interprétation a été installé dans le Boisé sur le caribou des bois, animal d'importance dans la biodiversité québécoise.

### ***2.3 Immobilisations à venir en 2016***

Le développement du Portail FédéCP se poursuivra tout au long de l'année 2016.

Au printemps 2016, la gestion informatisée des cours du PESCOF et l'inscription en ligne des participants seront accessibles, de même que la fonction des notifications par la permanence.

À compter de l'automne 2016, les associations et membres individuels pourront procéder au renouvellement membership via le portail, en plus de transmettre leurs demandes de bourses et inscription aux événements de la FédéCP (souper-bénéfice et congrès). De plus, les régionales pourront partager de la documentation, bénéficier de la fonction de notifications avec les responsables des associations de leur région et faire la gestion de leurs événements (inscription et paiement).

## **3. DÉVELOPPEMENT DU PESCOF (PROGRAMME D'ÉDUCATION EN SÉCURITÉ ET EN CONSERVATION DE LA FAUNE) ET DES COURS DE SÉCURITÉ DANS LE MANIEMENT DES ARMES À FEU**

### ***3.1 Renouvellement de l'entente tripartite***

Sécurité nature délivre au Québec les cours de sécurité obligatoires pour l'accession au permis fédéral d'arme à feu et la certification provinciale des chasseurs. Cette mission s'accomplit dans le cadre d'une entente tripartite entre la direction de la Sécurité publique, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, qui délègue à Sécurité nature l'exécution de l'entente. Cette entente devrait être renouvelée, mais nous n'avons toujours pas de nouvelle.



### **3.2 Ajustement des tarifs pour 2016**

Tenant compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation et des mécanismes prévus à cette fin, il y a eu un ajustement de 1 \$ aux tarifs des cours pour la grande majorité de ceux-ci pour l'année 2016, à l'exception du CCSMAF qui a augmenté de 2 \$.

### **3.3 Formation initiale de 2015**

Ce que l'on résume par « Formation initiale » dans le PESCOF (Programme d'Éducation en Sécurité et Conservation de la Faune) est en fait la troisième étape dans un processus de sélection qui s'échelonne sur plusieurs mois. Auparavant, les candidats au titre de moniteur PESCOF ont dû passer avec succès l'étape de « l'entrevue de présélection régionale », où ils ont été interviewés et évalués sur la base de leurs motivations, leur attitude, leurs connaissances, leur expérience et leur capacité à s'exprimer et à transmettre leurs connaissances. Ils ont plus tard reçu une convocation avec mandat de préparer des leçons pertinentes aux modules qu'ils désirent enseigner, et ils ont pu assister à un cours donné par un moniteur recommandé afin de mieux se préparer. Ce fut le cas de tous les candidats en 2015.

C'est donc après avoir été « triés sur le volet » de cette façon que 36 candidats se sont présentés à la session d'évaluation-sélection de la formation initiale pour les modules CCSMAF et ICAF. À l'issue de cette session, le titre de moniteur novice n'a pas été recommandé à deux candidats, six candidats ont dû passer l'épreuve de deux supervisions serrées (i. e. qu'ils ont par la suite été évalués lors d'un cours devant public par leur responsable ou un instructeur désigné, et les vingt-huit autres candidats ont subi l'épreuve d'une supervision normale pour chacun des deux cours à donner (CCSMAF-ICAF), et ce, avec un moniteur choisi par le responsable régional.

Quant au module ICAA, ce sont 16 candidats qui ont participé à la « Formation initiale » : le titre de moniteur novice a été recommandé à tous les candidats moniteurs qui ont participé à la session de formation.

Pour les deux sessions, l'ensemble des appréciations individuelles fut considéré comme étant TRÈS BONNE (B+). Plus spécifiquement, la qualité des formateurs fut considérée comme étant excellente (A). Je lève mon chapeau au travail des responsables PESCOF, qui ont sélectionné les candidats et les ont accompagnés dans toutes les étapes de leur formation, ainsi qu'aux instructeurs qui font chaque année preuve d'un dévouement et d'un enthousiasme sans borne pour guider les nouveaux moniteurs.



### ***3.4 Cours « Initiation à la chasse avec armes à feu » (ICAF)***

En 2015, la relève pour la chasse avec arme à feu se porte très bien et se rapproche tout près du record de 2014. Ce cours a atteint le niveau de participation de près de 20 000 nouveaux candidats. Parmi les participants en 2015, 5 245 femmes (26 %) et 4 340 jeunes (22 %) se sont prévalus de cette formation. Ces chiffres ne concernent que le cours ICAF qui est habituellement la porte d'entrée des nouveaux chasseurs

### ***3.5 Cours « Initiation à la chasse avec arc et arbalète » (ICAA)***

En 2015, le cours *Initiation à la chasse avec arc et arbalète* a été dispensé à 9 049 participants comparativement à 9 294 en 2014. En 2015, il y a eu 1 990 femmes (22%) et 1 088 jeunes (12%).

La mesure qui consiste à recourir au support des moniteurs du module ICAF dans les sections communes du module d'arc ou d'arbalète est maintenant une mesure permanente afin de répondre à la demande soutenue des amateurs de cet engin de chasse.

### ***3.6 Cours « Initiation à la chasse avec arc et arbalète, pratique » (ICAAP)***

En 2015, 1 427 participants ont suivi le cours ICAAP, comparativement à 1 323 personnes en 2014, soit une augmentation d'environ 100 participants.

### ***3.7 Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF)***

Le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu est le compagnon du module ICAF pour l'obtention du certificat du chasseur. Il est donc naturel que la santé du module ICAF se traduise par d'aussi bons résultats dans le module CCSMAF. L'année 2015 est quasi-équivalente à l'année 2014 (année record) avec près de 23 900 personnes ayant suivi cette formation, dont 6 172 femmes (25,8 %) et 4 490 jeunes (19 %).

La dernière édition (4e) du Cours Canadien de Sécurité dans le Maniement des Armes à Feu (CCSMAF), diffusé d'un océan à l'autre, date de 2008. Depuis, bien des choses ont changé. De nouvelles technologies, notamment pour les armes à chargement par la bouche, sont arrivées sur le marché. Le paysage réglementaire fédéral a changé lui aussi, avec la disparition du registre fédéral des armes à feu sans restrictions. En février 2014, notre organisation avait été sollicitée pour suggérer des modifications afin de mettre à jour et améliorer le CCSMAF. Un rapport soulignant une soixantaine d'erreurs et proposant quelque soixante autres améliorations avait été alors produit et retourné au gouvernement fédéral via notre partenaire, le Bureau du contrôleur des armes à feu du Québec.



En juillet 2015, une nouvelle édition du CCSMAF nous a donc été proposée. Bien que plusieurs de nos recommandations aient été suivies, la qualité de cette nouvelle version n'a pas répondu à nos attentes : dans la présentation PowerPoint seulement, nous avons identifié 26 coquilles, et trouvé encore une cinquantaine de points à améliorer, allant du simple problème pédagogique jusqu'à des corrections majeures comme erreurs de légendes qui décrivaient faussement certaines illustrations. Ces problèmes furent présentés promptement au ministre de la Sécurité publique du Canada. Nous apprenions également qu'ailleurs au Canada, d'autres organisations responsables de diffuser le CCSMAF soulevaient également des questions sur la qualité de la nouvelle édition.

Le projet fut donc retiré, en attendant que des corrections puissent y être apportées. Compte tenu des attentes des organisations œuvrant pour l'éducation des chasseurs au Canada et de la nécessité de mettre le CCSMAF à jour, nous espérons que la GRC produise une édition refondue du CCSMAF d'ici la fin de l'année ou peut-être pour le début de 2017. Il reste que l'immense majorité des contenus du CCSMAF sont toujours d'actualité, les comportements sécuritaires n'ayant en général pas changé depuis la création du cours il y a plus de 20 ans. Nous souhaitons cependant que ces 20 ans d'expérience transparaissent dans la qualité de la prochaine édition.

### ***3.8 Du nouveau en 2015 et pour 2016***

Un comité restreint a travaillé en 2015 à donner une nouvelle fraîcheur aux cours de chasse du PESCOF. MM. Pierre Caron, Alain Bisson et Martin Savard se sont intéressés à la présentation PowerPoint du module ICAA, afin d'examiner, afin d'examiner les particularités de chaque cours de chasse (ICAF ET ICAA), étant donné qu'ils constituent chacun un point d'entrée pour les nouveaux chasseurs québécois. La préoccupation d'origine était donc de renforcer le caractère distinctif de chaque cours en testant de nouvelles approches et en utilisant le matériel de diffusion récemment développé par la FédéCP. Le Ministère analyse ces suggestions et nous anticipons de futures rencontres qui porteront sur cet enjeu.

L'exercice s'est poursuivi à l'interne pour les deux modules ICAF et ICAA... Près de la moitié des diapositives (111 sur 235) ont été modifiées : des illustrations, des icônes ou des symboles sont venus remplacer des plages de texte; des exemples ont été ajoutés pour concrétiser le rôle des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment celui de la Table nationale sur la faune. L'affiche « Partageons la forêt », produite à la suite des recommandations issues des deux précédents congrès de la FédéCP, est mise à contribution dans la section sur l'éthique du chasseur, afin de promouvoir la communication et le respect et de prévenir d'éventuels conflits sur les territoires de chasse. Nous avons emprunté une idée des moniteurs du Nunavik pour créer une activité interactive sur les comportements à adopter ou à proscrire.





Nous réintroduisons dans chaque module un exercice de type « Tirer ou ne pas tirer ». Il s'agit de mises en situation à l'aide de photographies où le participant doit décider s'il est légal, sécuritaire et sûr de tirer un gibier compte tenu de l'engin de chasse, de la situation du gibier et de l'environnement immédiat. Avec la participation des agents de protection de la faune, nous avons joint à cet exercice des informations supplémentaires sur l'identification de la femelle orignal et du veau, afin d'éviter les abattages par méprise. Des illustrations réalistes et une animation ont été ajoutées pour bien démontrer à quel point l'accès à la zone vitale changera selon la position du gibier.

Nous remercions également l'Association des conducteurs de chiens de sang du Québec, qui ont mis à notre disposition plusieurs photos utilisées dans la formation à la recherche du gibier blessé ainsi qu'une capsule vidéo (produite par la FédéCP) et des conseils à l'intention des chasseurs.

La FédéCP a permis l'utilisation de ses capsules vidéo sur la chasse, afin de documenter de façon vivante des sujets tels les motivations des chasseurs, les retombées économiques et sociales de la chasse et des notions sur la gestion de la faune au Québec. Le module ICAF s'est enrichi d'une nouvelle section sur les chiens de chasse, constituée essentiellement de quatre capsules vidéo sur les chiens courants, d'arrêt, leveurs et rapporteurs.

Tout cela sans qu'une minute soit ajoutée aux cours, puisque les nouvelles capsules remplacent des approches et d'autres vidéos plus longs : la leçon filmée sur l'éviscération du gibier, par exemple, est passée de 25 minutes à moins de 8 minutes, sans perte d'information, grâce à un remontage plus efficace et plus pédagogique.

Après avoir été testés en partie par les responsables PESCOF avec déjà d'excellents résultats, nous sommes confiants que les moniteurs – et leurs élèves – recevront avec enthousiasme ces améliorations autant technologiques que pédagogiques! En effet, ces changements vont de pair avec la mise à jour du matériel informatique et les nouvelles fonctions du Portail de la FédéCP en appui aux associations et à leurs moniteurs. À suivre...

## **4. RECONNAISSANCE DES MONITEURS BÉNÉVOLES**

### ***4.1 Moniteur national 2015***

En 2015, Irenée Lessard a été nommé moniteur national. Cette reconnaissance avait pour but de souligner l'engagement exceptionnel et le dévouement incessant d'un moniteur à l'échelle provinciale.

Monsieur Lessard commença sa carrière de moniteur en 1979 au sein du Alberta Conservation and Hunter Education. Par la suite, il s'est rendu dans la région de la Capitale-Nationale, principalement à Valcartier, où il commença sa carrière de moniteur



PESCOF. Ainsi, en 1983, monsieur Lessard formait la relève à la chasse pour Sécurité nature au Club de Chasse et Pêche BFC, au Club de tir à l'arc de Valcartier et au Casting club de Québec. Quelques années plus tard, soit en 1994, il devient instructeur PESCOF pour la même région jusqu'en 2010. De plus, de 1997 à 1999, il était responsable PESCOF pour la région Québec-Chaudière-Appalaches.

Aujourd'hui encore, monsieur Lessard contribue à la formation de la relève pour la région de Montréal-Laval-Montérégie et se rend toujours sur la Basse-Côte-Nord et au Nunavut afin d'épauler les besoins de notre organisation.

Monsieur Lessard a suivi plusieurs formations afin de devenir moniteur pour la majorité des cours dispensés par le PESCOF. C'est grâce à sa loyauté et à ses expériences qu'il est reconnu par Sécurité nature comme Moniteur régional pour la région de la Capitale-Nationale en 1995.

Son dévouement, sa passion et son charisme ont fortement contribué au développement de la relève à la chasse. Il va sans dire que ce bénévole est un atout pour Sécurité nature et nous sommes heureux et fiers de le nommer Moniteur national de l'année 2015.

### ***4.2 Moniteur régional***

En 2015 et 2016, quinze distinctions de Moniteur régional ont été remises afin de souligner l'engagement et le dévouement de personnes qui se démarquent, ou se sont démarquées, par leur implication en tant que moniteurs au cours de ces années;

#### **2015 :**

- Région 01 : Pierre Bilodeau
- Région 03 : Richard Dubé
- Région 05 : Réjean Côté
- Région 07 : Jérémie Bergeron
- Région 08 : Jean-Marie Poliquin
- Région 12 : Daniel Nolet
- Région 14 : Viateur Bergeron
- Région 16 : Pierre J. Cyr

#### **2016 :**

- Région 01 : Jean-Yvon Bélanger
- Région 03 : Jacques Garon
- Région 04 : Daniel Bordeleau
- Région 07 : Daniel St-Hilaire
- Région 08 : Gaétan Dupuis
- Région 15 : Gilles Lacelle
- Région 16 : Luc Lauzier et Pierre Roy



## 5. COURS EN LIGNE ET MODULES HORS DU PESCOF

Nombre de participants aux cours en ligne	Nombre de participants en 2014	Nombre de participants en 2015
1. Chasse au Dindon sauvage	4 681	4 533
2. GPS et Carte & Boussole	19	17
3. Je pêche avec Gaston	10	5
4. La Venaison	22	7
<b>Total des participants</b>	<b>4 732</b>	<b>4 562</b>

### 5.1 Le site *dindonsauvage.com*

Le site [www.dindonsauvage.com](http://www.dindonsauvage.com) connaît beaucoup de succès dû au fait que la formation préalable à la chasse au dindon est obligatoire. La technique de chasse au dindon sauvage est particulière et ce séminaire permet aux chasseurs de pratiquer leur art en toute sécurité et ainsi d'augmenter leurs chances de succès. On y traite de la biologie et du comportement du dindon, des stratégies de chasse, du matériel et des techniques d'appel.

En 2015, 965 participants se sont prévalus de cette formation en salle d'une journée, comparativement à 1 159 personnes en 2014. En plus de la formation en classe, ce cours est aussi disponible en ligne. Sécurité nature a fait plusieurs modifications pour la section en ligne du cours afin de l'offrir à un plus grand public.

### 5.2 La chasse au moment du tir

C'est avec fierté que Sécurité nature a procédé au lancement de son jeu éducatif *La chasse au moment du tir*, en janvier 2016. Ce jeu virtuel a été développé dans le cadre du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF) en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Spektrum Média, une firme de développement logiciel spécialisée en Web, a été mandaté pour la conception du jeu.

En visitant le [www.momentdutir.com](http://www.momentdutir.com), soyez le chasseur dans le feu de l'action virtuelle. Quarante mises en situation regroupées par espèce (orignal, cerf de Virginie, ours noir et petit gibier) permettront aux chasseurs et nouveaux initiés de tester leurs habiletés et connaissances sur la réglementation à jour, notamment les périodes, les engins et les gibiers autorisés sur un lieu de chasse.



Ce projet a vu le jour à la suite de la bonification de la matière présentée dans les cours de Sécurité nature. Plusieurs mises en situation ont été ajoutées dans la formation afin de faciliter l'apprentissage par le jeu.

À la suite d'une consultation auprès des responsables PESCOF, une dizaine de situations ont été retenues comme activité pédagogique dans chacun des modules d'enseignement ICAF et ICAA, où les mises en situation ont été sélectionnées pour leur pertinence selon que l'on chasse avec une arme de jet (arc ou arbalète) ou avec une arme à feu. Cette activité est très utile pour enseigner tous les facteurs dont le chasseur doit tenir compte au moment d'effectuer le tir en situation de chasse. Le gibier est-il bien identifié? le tir est-il sécuritaire? la zone vitale est-elle dégagée ? etc... Cela met réellement en valeur l'expertise que le chasseur moderne doit appliquer à son art.

## 6. RESSOURCES HUMAINES

Je profite de l'occasion pour souligner l'excellent travail de tous les employés de Sécurité nature. La stabilité, la performance et l'excellence de l'entreprise sont assurées grâce à leur collaboration et leur coopération de tous les instants. Il s'agit de :

- Lise Duchesneau, secrétaire
- Jessika Guay Plamondon, agente à la comptabilité
- Line Guillemette, agente à la comptabilité
- Christina Leclerc, agente de bureau à la formation
- Chantal Paré, agente de bureau à l'expédition
- Vanessa Pelletier, conseillère en communication et en marketing
- Édith Rosa, agente de bureau à la formation
- Martin Savard, coordonnateur à la formation
- Éric Vallières, contrôleur financier
- Alain Cossette, président-directeur général

## 7. CONCLUSION

J'espère que cette brève revue des principales réalisations vous aura permis de mieux comprendre l'objectif principal de Sécurité nature qui est de soutenir la FédéCP et Héritage faune dans leur mission respective. Je profite aussi de l'occasion pour remercier les organismes qui nous ont fourni un soutien financier.

Sécurité nature tient également à remercier et à féliciter les quelque 480 moniteurs et monitrices bénévoles pour leur implication et leur travail remarquable tant pour notre organisation que pour leurs communautés respectives. Grâce à leur passion, ils savent



inculquer à la relève le goût de la chasse. En 2015, près de 20 000 nouveaux chasseurs à l'arme à feu ont bénéficié de la compétence et du dévouement des moniteurs et monitrices bénévoles, sans oublier une multitude de personnes qui ont profité des autres cours qu'ils donnent. À noter que plus de 61 500 participants ont suivi une formation offerte par Sécurité nature.

Il m'apparaît important de souligner le travail essentiel des responsables PESCOF et des instructeurs.<sup>1</sup> Les responsables PESCOF planifient, organisent et coordonnent bénévolement les activités des associations qui offrent les cours de Sécurité nature ainsi que le travail de leurs moniteurs. Les instructeurs PESCOF sont des moniteurs d'expérience qui dispensent la formation aux nouveaux moniteurs, les supervisent et les conseillent sur la façon de maintenir la qualité professionnelle des cours. Responsables et instructeurs sont toujours présents pour régler les problèmes qui peuvent se présenter. Ainsi, ils veillent au grain. Je tiens à signifier notre reconnaissance et leur adresser nos félicitations.

Je remercie les membres du conseil d'administration de Sécurité nature pour leur collaboration, leur soutien et leur disponibilité. Merci aussi à tout le personnel de la FédéCP, d'Héritage faune et de Sécurité nature, qui ont à cœur la réussite de cette grande entreprise au service de la conservation de la faune et de ses habitats.

Un mot pour souligner le passage du flambeau de responsable PESCOF, dans la région de la Capitale-Nationale, de M. Rémi Hins, responsable PESCOF depuis 1999 à M. Joseph Garneau. M. Hins s'est distingué par la rigueur, la qualité et l'efficacité de son enseignement. Plusieurs fois cités en exemple, ses cours avaient la particularité de livrer tous les messages, de les appuyer d'explications précises, et de ne pas comporter un mot de trop! M. Hins a graduellement partagé puis cédé ses responsabilités de responsable PESCOF à M. Garneau qui fait déjà preuve d'un dévouement sans borne et d'une préoccupation soutenue pour le bien-être des moniteurs de sa région et pour les appuyer dans leur œuvre éducative. Merci à vous deux et bonne continuation!

**Jacques Parent**  
Président

*Nous tenons à mentionner que dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

---

<sup>1</sup> Voir l'annexe 1 et 2.



## **ANNEXE 1 - INSTRUCTEURS PESCOF**

Nous tenons à remercier tous les instructeurs PESCOF pour l'année 2015.

- M. Alain Bisson
- M. Bernard Pelletier
- Mme Édith Rosa
- M. GianFranco Cavallo
- M. Jean Valiquette
- M. Jules Lambert
- M. Martin Savard
- M. Pierre Caron
- M. Réjean Côté

## **ANNEXE 2 – RESPONSABLES PESCOF**

Nous tenons à remercier tous les responsables PESCOF pour l'année 2015.

- M. Paul-Aimé Bélanger (01 – FédéCP Bas-Saint-Laurent)
- M. Rémi Girard (02 – FédéCP Saguenay-Lac-Saint-Jean)
- M. Joseph Garneau (03 – FédéCP Capitale Nationale)
- M. Richard Blais (04 – Mauricie)
- M. Alain Bisson (05 – FédéCP Estrie)
- Mme Anne Pilon (07 – FédéCP Outaouais)
- M. Jean-Philippe Pichon (08 – FédéCP Abitibi-Témiscamingue)
- M. André Boulianne (09 – FédéCP Côte-Nord)
- M. Jules Lambert (11 – FédéCP Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine)
- M. Pierre Couture (12 – FédéCP Chaudières-Appalaches)
- M. René Charpentier (14 – FédéCP Lanaudière)
- M. Lucien Dagenais (15 – FédéCP Laurentides)
- M. Pierre Roy et M. André Labrie (16 – FédéCP Montréal, Laval, Montérégie)
- M. Réjean Bahl (17 – FédéCP Centre-du-Québec)